

**La communauté de communes Osartis,
la direction régionale des affaires culturelles du Nord – Pas-de-Calais,**

en partenariat avec

**le rectorat de l'académie de Lille
l'inspection académique du Pas-de-Calais**

et en lien avec

**le conseil général du Pas-de-Calais,
le conseil régional du Nord – Pas-de-Calais**

*Dans le cadre du programme de résidences-mission d'artistes
à des fins d'action culturelle et territoriale intitulé:*

Artiste rencontre territoire (A.R.T.)

est lancé en direction des artistes plasticiens

**un APPEL à CANDIDATURES
en vue d'une résidence – mission,
menée en faveur des habitants de la communauté de communes Osartis
dans le département du Pas-de-Calais**

**Profil recherché : artiste dont la démarche atteste d'une pratique picturale confirmée.
Toutes dimensions d'expérimentation et d'ouverture à des enjeux d'expression
plastique diversifiée (*) venant l'enrichir étant particulièrement appréciées.**

(*) dessin, image fixe ou animée, volume,

Qu'est ce qu'une résidence-mission ?

Une résidence-mission relevant du programme A.R.T. est menée à des fins d'action culturelle et territoriale. Elle est organisée en faveur d'un certain nombre d'habitants d'un territoire large. Ici, il s'agit de la communauté de communes Osartis, dans le département du Pas-de-Calais.

Au sein de cette communauté de communes seront particulièrement approchés les habitants via les structures associatives (ainsi il existe sur ce territoire de nombreuses instances de pratique amateur des arts plastiques) et les équipements de quartier. Seront également approchés les enfants et les jeunes via les établissements scolaires et les centres de loisirs.

La résidence-mission repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant quatre mois, ainsi que sur une diffusion à travers le territoire concerné d'une part représentative de son oeuvre déjà accomplie et disponible. Cette diffusion, en lieux dédiés et non dédiés, s'envisageant dès l'amont de la période de résidence à proprement parler et se poursuivant tout au long de sa durée, voire à son issue.

La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'oeuvre. Pour l'artiste-résident(e) il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche d'action culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en oeuvre (réflexion, expérimentation, réalisation).

Ceci se traduit, concrètement:

- par une première phase prenant essentiellement place en début de résidence et s'articulant autour, de multiples rencontres avec les divers professionnels en lien avec des groupes d'habitants du territoire (enseignants, éducateurs, animateurs d'associations, personnels soignant, travailleurs sociaux, responsables associatifs, professionnels de la culture, etc). Ces professionnels sont tous invités à appréhender la recherche et la production artistique de l'artiste-résident.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Les acteurs rencontrés sont également sollicités, en ces instances ou à leur issue, pour évoquer avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient, le cas échéant, faire percevoir, sa présence ainsi que celle de son œuvre déjà accomplie aux publics qu'ils côtoient, qu'ils animent, qu'ils enseignent, qu'ils soutiennent.

- par une seconde phase au cours de laquelle se construisent entre l'artiste-résident(e) et les divers professionnels déjà cités toutes sortes d'actions à mener en direction des publics précisés. Ces actions que l'on appelle en ce programme de résidence-mission *gestes artistiques* sont conçues, le plus souvent possible, de manière à concerner un nombre significatif de personnes.

Ces *gestes artistiques* sont également conçus en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels partenaires, de leurs différents degrés d'implication possibles ainsi que de ceux des habitants avec lesquels il sont en lien.

Fortement imprégnés de la démarche artistique propre au résident et/ou destinés à en favoriser la familiarisation ou la proximité, les *gestes artistiques* qui peuvent être participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés sont toujours conçus afin de faire percevoir, par le plus grand nombre, la singularité et la force de la démarche qui les sous-tendent.

Ces *gestes*, grands ou petits, peuvent s'envisager aussi bien au sein des associations, des équipements publics, des établissements scolaires, des centres de loisirs, des structures culturelles, que de l'espace public ou de tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident(e) et aux divers professionnels avec lesquels il les aura imaginés et conçus.

Ces formes d'intervention de nature artistique se différencient des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par d'autres types de cahier des charges et aux finalités différentes.

Nul habitant du territoire d'Osartis n'étant censé ignorer la présence de l'artiste-résident(e) et de sa production artistique, les différents partenaires réunis autour de chaque résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population. Pour ce faire, on mobilise les modes et canaux traditionnels et non traditionnels de diffusion des œuvres, de mise à disposition de ressources, d'information et de communication, de transmission et d'appropriation.

Enjeux et objectifs

- Permettre au plus grand nombre de personnes d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte, en lien avec un réseau d'associations, d'équipements publics de la culture ou de l'éducatif, d'établissements scolaires.
- Contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges, de lecture d'œuvres, ...
- Contribuer au développement culturel et artistique du territoire, et plus particulièrement à une éducation artistique cohérente, intercommunale, mutualisant les énergies de ses multiples acteurs
- contribuer à réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

A propos du présent appel à candidatures:

Il est donc recherché en vue d'une résidence-mission qui va s'exercer sur le territoire de la communauté de communes Osartis (présenté notamment sur son site dédié : www.cc-osartis.com, un(e) artiste, français(e) ou étranger(e) s'inscrivant dans le champ de la création contemporaine et dont la recherche artistique manifeste d'une pratique picturale confirmée.

La prise en compte par cet(te) artiste de la question de l'expérimentation ainsi que le souci d'une ouverture à des enjeux d'expression plastique diversifiée (dessin, image fixe ou animée, volume,) étant particulièrement appréciées.

L'artiste candidat(e) doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il doit également être en mesure de fédérer autour de sa présence et d'une large sélection de ses travaux artistiques la population du territoire.

L'artiste retenu(e) bénéficie d'une allocation de résidence de 12 000 euros (*allocation calculée sur la base de 3 000 euros par mois*) prise en charge par la direction régionale des affaires culturelles du Nord- Pas-de-Calais (DRAC) et par la communauté de communes Osartis.

L'artiste retenu(e) est appelé à résider effectivement sur le territoire. Un lieu d'hébergement est mis à sa disposition gracieusement par la communauté de communes Osartis.

En raison de l'étendue du territoire couvert et d'une limite en termes de transports collectifs adaptés, l'artiste retenu(e) doit être autonome dans ses déplacements et disposer, d'un véhicule personnel, ses frais de déplacement sur le territoire étant pris en charge. En revanche, ses frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission, celui de la communauté de communes Osartis, ainsi que ses repas sont à sa charge.

La période de résidence, à proprement parler, est prévue du 15 octobre 2011 au 29 février 2012 avec une interruption, au moment des fêtes de fin d'année, du 19 décembre 2011 au 2 janvier 2012.

Il s'agit donc d'une résidence de quatre mois à raison de cinq à six jours de présence par semaine.

IMPORTANT : l'artiste-candidat(e) est informé(e) que la communauté de communes Osartis, la direction régionale des affaires culturelles du Nord - Pas-de-Calais, le rectorat de l'académie de Lille et l'inspection académique du Pas-de-Calais toujours en lien avec le conseil général du Pas-de-Calais et le conseil régional du Nord – Pas-de-Calais lancent, en simultanée, une seconde résidence-mission, entièrement consacrée à l'approche des enfants et des jeunes, en milieu scolaire et en milieu hors scolaire dans le cadre du programme Artiste rencontre territoire scolaire (ARTS). Les dates de présence de l'autre artiste-résident(e) sont strictement les mêmes que pour cette présente résidence-mission.

Les partenaires locaux

La dimension territoriale de cette résidence mission nécessite un lien fort avec les forces vives de la communauté de communes ainsi qu'avec les structures et équipements qui sont implantés sur ce territoire ou qui l'irriguent. Peuvent être, à ce sujet, cités sans pour autant être exhaustif :

- les associations de loisirs créatifs : A vos toiles et pinceaux de Biache Saint-Vaast, La Roue de Brebières, Loisirs et créations d'Izel-les-Equerchin, La ronde des arts de Tortequesne, Vitry Art et Arc en Ciel Junior de Vitry en Artois, ...
- l'Institut médico-éducatif Les Marmousets de Brebières (jeunes de 6 à 14 ans)
- l'Institut médico-éducatif Jean de Saint -Aubert de Brebières (jeunes handicapés de 14 à 20 ans)
- l'Association multi-loisirs intercommunale de Gouy-sous-Bellone et de Corbehem
- Le Relais d'assistantes maternelles « A petits pas » d' Osartis
- L' Ecole rurale intercommunale de Musique d' Osartis
- Les classes de théâtres d'Osartis
- L'association les Théâtrons et + d' Haucourt
- L'ensemble des bibliothèques du territoire : Biache Saint-Vaast, Boiry Notre-Dame, Brebières, Corbehem, Hamblain les Près, Izel-les-Equerchin, Roeux, Tortequesne, Vis-en-Artois, Vitry-en-Artois
- L'ensemble des centres de loisirs communaux

C'est la communauté de communes, et plus précisément son service culture, qui a accepté d'être, en lien étroit avec les partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action.

Elle a, de ce fait, pour mission, partagée avec les responsables du monde associatif local et les responsables locaux de l'éducation nationale,

- l'accompagnement de l'artiste-résident(e) afin de le guider dans sa découverte du territoire,
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- d'organiser avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action la diffusion des œuvres (tout au long de la résidence et si possible en amont voire à son issue),
- de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (1ère phase des résidences-mission),
- d'aider à la réalisation des *gestes artistiques* (2ème phase des résidences-mission).
- D'assurer la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget ...)

Le cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la communauté de communes, opératrice de la résidence et l'artiste accueilli(e) est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres / travaux artistiques de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées.

Procédure à suivre pour la candidature

Quelques rappels ou précisions:

Peut donc faire acte de candidature tout artiste professionnel(le), français ou étranger. L'artiste candidat (e) doit déjà avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. L'artiste candidat(e) doit maîtriser l'usage oral de la langue française. L'artiste candidat(e) doit être détenteur (trice) du permis de conduire et disposer d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont:

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- un dossier artistique (présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat)
- une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.

L'ensemble du dossier (sous format pdf) est à adresser **pour le 25 mars 2011** par envoi électronique (*sujet : ART Osartis suivi du nom de l'artiste candidat*) aux 5 adresses suivantes:

pour Osartis : erim@cc-osartis.com

pour la DRAC: magaly.antichan@culture.gouv.fr

pour l' EN : ce.0620232r@ac-lille.fr , ce.0620233s@ac-lille.fr , sophie.audegond@ac-lille.fr

Pour plus d'informations:

Perrine Blanchard
Service culture
Communauté de Communes Osartis,
rue Jean Monnet
62 490 Vitry en Artois
Téléphone : 03 21 600 604